

Montréal, 25 septembre 2018

Philippe Crevier, Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN)

Maxime Désy, Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ)

Gabriel Dumas, Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)

Charles Gagnon, Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN)

Véronique Laflamme, Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)

Alexandra Pierre, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)

Bonjour,

La présente fait suite à la demande que vous nous avez fait parvenir dans le cadre de l'actuelle campagne électorale et concernant les enjeux qui touchent de près votre organisation.

Il nous fait plaisir de vous transmettre notre réponse face à ces enjeux qui, nous l'espérons, sera à votre convenance.

## **Solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses**

**Pour chacune de ces mesures, indiquez si votre parti est en accord et si oui, quand et comment vous comptez la mettre en œuvre :**

### **1. Établir 11 paliers d'imposition pour les particuliers = 1 milliard \$**

La CAQ juge que les citoyens du Québec paient déjà assez d'impôts et de taxes et vise plutôt à alléger leur fardeau fiscal, notamment par une baisse des taxes scolaires et la bonification de l'aide aux familles.

**2. Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des individus = 739 millions\$**

La CAQ n'a pas l'intention d'abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des individus.

**3. Diminuer le plafond de cotisation des REER = 300 millions\$**

La CAQ ne remet pas en question les incitatifs à l'épargne dont bénéficient actuellement les citoyens. Il faut encourager les Québécois à épargner davantage.

**4. Réduire les crédits d'impôt pour dividendes = 180 millions\$**

La CAQ n'entend pas revoir les crédits d'impôt sur les dividendes, l'objectif étant d'éviter la double imposition.

**5. Moduler les taxes à la consommation en fonction de la nature des biens achetés = 745 millions\$**

Considérant le fardeau fiscal déjà élevé des Québécois, la CAQ n'entend pas augmenter les taxes à la consommation d'aucune façon.

**6. Augmenter le taux provincial d'imposition des entreprises à 15% = 1,22 milliard \$**

La CAQ veut éviter d'alourdir le fardeau fiscal des entreprises. Il est important de maintenir un climat d'affaires compétitif pour nos entreprises.

**7. Augmenter la contribution fiscale des entreprises financières notamment en rétablissant la taxe sur leur capital= 600 millions \$**

La taxe sur le capital des entreprises a été abolie il y a déjà plusieurs années. Un gouvernement de la CAQ ne prévoit pas rétablir une telle taxe pour certains secteurs économiques. Nous devons continuer de stimuler les investissements et la productivité des entreprises.

## **8. Revoir les dépenses fiscales des entreprises**

Nous sommes ouverts à procéder à une révision des dépenses fiscales des entreprises pour assurer l'efficacité de la fiscalité et mieux soutenir la croissance des entreprises.

## **9. Réduire les subventions aux entreprises = 500 millions\$**

La CAQ croit qu'il est important de continuer à supporter les entreprises qui innovent et créent des emplois, mais entend réviser l'ensemble des subventions accordées aux entreprises afin d'évaluer si une meilleure répartition ou des économies sont possibles. Ces aides financières doivent être efficaces et viser l'atteinte d'objectifs mesurables.

## **10. Augmenter les redevances des entreprises sur l'exploitation des ressources naturelles = 410 millions\$**

La CAQ est ouverte à percevoir davantage de revenus via les redevances de certaines ressources naturelles, mais ne prévoit pas d'augmentation généralisée.

## **11. Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal = 740 millions\$**

La CAQ est tout à fait d'accord pour en faire davantage dans la lutte à l'évasion et à l'évitement fiscal. Il faut mettre en œuvre des moyens efficaces pour y arriver.

**12. Lutter contre la corruption et la mauvaise gestion dans l'attribution des contrats gouvernementaux = 600 millions\$**

La CAQ est tout à fait d'accord pour en faire davantage pour lutter contre la corruption et la mauvaise gestion dans les contrats. Nous proposons d'ailleurs réaliser d'importantes économies dans les approvisionnements du gouvernement et dans la gestion des contrats informatiques.

**13. Cesser de recourir aux agences de placement dans les institutions publiques de santé = 71 millions**

La CAQ entend créer des postes d'infirmières stables à temps plein en réduisant graduellement le recours aux agences privées de placement. Nous voulons également réduire la détresse du personnel du réseau de la santé, car l'an dernier, les coûts en assurance-salaire étaient de 515 millions \$, en forte hausse depuis 2014.

**14. Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments, dont l'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments = 1 milliard \$**

La CAQ ne propose pas d'instaurer un régime entièrement public, mais est d'accord pour mieux contrôler le prix des médicaments et lutter contre la surconsommation de médicaments.

**15. Utiliser le logiciel libre dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental = 266 millions\$**

La CAQ est tout à fait en accord pour accroître l'utilisation du logiciel libre, ce qui permettrait de réaliser des économies pour l'achat de licences de logiciels informatiques.

## **16. Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques**

Un gouvernement de la CAQ choisira le mode de réalisation des projets d'infrastructures le mieux adapté aux besoins et permettant d'obtenir le meilleur rapport coûts/bénéfices. Nous sommes ouverts à l'apport du privé dans les projets d'infrastructures si cela permet d'en faire bénéficier l'ensemble des citoyens.

## **17. Cesser de transférer les chirurgies dans les Centres médicaux spécialisés (CMS) = 30 à 40% moins cher**

La CAQ entend augmenter le taux d'utilisation des blocs opératoires et signer de nouvelles ententes avec des cliniques privées. Concrètement, pour augmenter l'utilisation des blocs opératoires, il faut que les infirmières qui assistent les chirurgiens et le personnel qui prépare le matériel pour les opérations soient en nombre suffisant. Afin de réduire les listes d'attente, un gouvernement de la CAQ augmentera l'utilisation des blocs opératoires dans le réseau public en y ajoutant le personnel nécessaire. De plus, la CAQ entend aussi concrétiser de nouvelles ententes avec des cliniques privées de chirurgie afin que les patients soient opérés rapidement aux frais de l'État, notamment dans la région de Québec.

## **18. Adopter une politique de rémunération maximale des cadres et dirigeants des institutions publiques, parapubliques et des sociétés d'État**

La CAQ ne prévoit pas mettre en place une telle politique de rémunération.

## **Droits sociaux**

**Le Québec s'est engagé, en adhérant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), à respecter les droits économiques, sociaux et culturels, dont le droit à un revenu suffisant, le droit au logement, le droit à l'éducation, le droit à la santé, reconnaissant ainsi « que ces droits découlent de la dignité inhérente à la personne humaine ». Il a même le devoir de leur consacrer « le maximum de ses ressources disponibles ».**

**Comment votre parti compte-t-il s'y prendre concrètement pour mieux reconnaître, consacrer et renforcer ces droits ?**

Nous avons pris acte des observations finales du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies concernant le sixième rapport périodique du Canada. Nous sommes au fait des mesures prises collectivement pour renforcer le droit des personnes handicapées, des réfugiées et des peuples autochtones. Nous continuerons de faire les représentations nécessaires auprès du fédéral pour assurer la pérennité de cette convention.

## **Services publics**

- **Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour assurer le niveau de financement requis pour répondre aux besoins ?**

Nous allons assurer une hausse des budgets en éducation de 3,5% et en santé de 4,1% par année afin de bien répondre aux besoins de la population.

- **Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour assurer un accès pour tous à des services publics de qualité ?**

La CAQ s'engage à améliorer l'accès à des services publics de qualité, notamment en santé et en éducation.

Tout d'abord, nous allons mieux soutenir le réseau de la santé, notamment en augmentant la quantité et la qualité des services à domicile.

La CAQ s'engage à améliorer l'accès aux soins de santé dans le réseau public de santé, notamment en première ligne. En mai dernier, la CAQ a dévoilé ses 4 grandes orientations en santé et en services sociaux à l'intérieur d'un document qui contient une trentaine de mesures.

La CAQ veut donner aux patients un accès plus rapide à des soins de qualité. Pour ce faire, la CAQ s'engage à revoir le mode de rémunération des médecins de famille pour offrir un médecin à tous les Québécois. Pour renforcer la première ligne, nous voulons accélérer le déploiement de l'accès adapté, redonner l'accès aux consultations sans rendez-vous aux patients orphelins, améliorer l'accès aux soins le soir et la fin de semaine et permettre aux patients de prendre rendez-vous avec un médecin par Internet, ouvrir des lits en dehors des hôpitaux et investir dans les soins à domicile. Ces mesures permettront de réduire la pression sur les urgences.

Pour ce qui est de l'éducation, nous proposons la mise en œuvre progressive de la prématernelle 4 ans universelle et gratuite (mais non obligatoire), pour assurer à nos enfants un bon départ au tout début de leur parcours scolaire et pour mieux dépister les troubles d'apprentissage et démocratiser l'accès à des ressources spécialisées aux enfants manifestant des difficultés. Un gouvernement de la CAQ s'assurera de la présence de plus d'orthopédagogues, d'orthophonistes, de psychoéducateurs et d'autres professionnels pour le dépistage et l'accompagnement d'enfants ayant des difficultés d'apprentissage, des handicaps ou des retards de développement.



Concernant le système de justice, nous souhaitons le moderniser en rendant les palais de justice plus accessibles, en nous attaquant à l'enjeu des délais judiciaires et en démocratisant l'accès aux dossiers judiciaires.

- **Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail du personnel et favoriser l'attraction et la rétention du personnel ?**

L'amélioration des conditions de travail du personnel et favoriser l'attraction et la rétention du personnel seront des priorités pour un gouvernement de la CAQ, notamment en santé et en éducation.

En santé, nous souhaitons poursuivre le déploiement des 2000 nouvelles infirmières praticiennes spécialisées, ouvrir des postes d'infirmières à temps complet et abolir le temps supplémentaire obligatoire, poursuivre les 17 projets-pilotes des ratios de patients par infirmières, décloisonner la pratique médicale pour permettre aux professionnels de la santé d'utiliser toutes leurs compétences et valoriser le travail des infirmières-auxiliaires et des préposés aux bénéficiaires.

La reconnaissance professionnelle des enseignant(e)s devra être au cœur de la prochaine évolution de notre système d'éducation. Il apparaît évident que, comme société, nous devons fournir au personnel enseignant l'encadrement et le soutien qui lui permettront d'amener chaque élève à développer son plein potentiel.

Pour y parvenir, nous souhaitons reconnaître le statut d'expert des enseignants, créer des possibilités d'avancement pour les enseignants, augmenter le salaire à l'entrée à la profession et resserrer les critères à l'entrée à la formation et limiter le nombre d'élèves à besoin particulier par classe.

De plus, un gouvernement de la CAQ s'attaquera au déficit d'expertise dans certains domaines comme l'ingénierie et l'informatique. Le gouvernement du



Québec doit renforcer son expertise afin de demeurer compétitif face au secteur privé.

- **Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour contrer la tarification et la privatisation des services publics ?**

La CAQ s'engage à ne pas hausser les tarifs publics plus que l'inflation. Il faut éviter d'imposer des chocs tarifaires aux citoyens, comme l'a par exemple fait le gouvernement libéral avec les tarifs de garderies, car cela peut aussi avoir pour effet de fragiliser nos services publics.

Il n'est aucunement dans les intentions d'un gouvernement de la CAQ de privatiser des services publics. Au contraire, la CAQ visera à améliorer et consolider l'offre de services aux citoyens.

- **Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour favoriser une gestion démocratique et décentralisée des services publics ?**

Pour moderniser et décentraliser le réseau de la santé, la CAQ va redonner plus d'autonomie aux régions, aux usagers, aux gestionnaires et aux conseils d'administration des établissements. Nous allons également rétablir le poste de Commissaire à la santé et au bien-être, engager le virage vers le financement à l'activité des hôpitaux, favoriser la pluralité des fournisseurs de soins et de services de santé, propulser le réseau de la santé du Québec dans l'ère numérique, abolir les tarifs abusifs de stationnement dans les hôpitaux et planifier adéquatement un vaste chantier de rénovation des hôpitaux et des CHSLD.

En éducation, un gouvernement redonnera plus de pouvoirs aux écoles et aux enseignants et travaillera à améliorer la diplomation des jeunes Québécois.

## Programmes sociaux

- **Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour assurer un revenu viable pour tous?**

Nous allons créer un maximum d'emplois de qualité en investissant dans des secteurs économiques prometteurs, travailler à augmenter le taux de diplomation et faire en sorte que davantage de jeunes optent pour des formations professionnelles et techniques. En créant davantage de richesse et en favorisant la réussite scolaire, nous pourrions enrichir davantage les Québécois. Plus de richesse nous permettra aussi de maintenir les programmes de soutien aux moins nantis, notamment la bonification prévue de l'aide aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi.

- **Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour lutter et éliminer la pauvreté ?**

Lors de l'étude du projet de loi 173, *Loi visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi*, la CAQ a exprimé ses réserves concernant le délai de carence de 66 mois que les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi permanentes doivent attendre pour bénéficier du revenu de base. Nous sommes particulièrement ouverts à identifier des situations qui mèneraient à bénéficier directement de ce revenu. Par exemple, nous pouvons penser aux personnes qui sont à la charge du Curateur public ou bien encore aux enfants lourdement handicapés atteignant la majorité. Accepter plus de personnes au revenu de base est une mesure directe de lutte à la pauvreté.

De plus, un gouvernement de la CAQ exclura les pensions alimentaires pour enfants du calcul des prestations d'aide sociale, de l'aide financière aux études, du soutien au logement ainsi que de l'admissibilité à l'aide juridique.

- **Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour garantir à tous le droit au logement ?**

D'entrée de jeu, nous tenons à mentionner que la Coalition Avenir Québec est sensible aux demandes légitimes des organismes qui militent afin d'améliorer les conditions de vie des locataires. Force est de constater que de nombreux logements sont en mauvais état et nécessitent des travaux afin d'offrir de meilleures conditions aux personnes qui y résident.

Depuis plusieurs années, les libéraux promettent la construction de nouveaux logements sociaux, mais ils ne respectent pas leurs engagements. En effet, chaque année le retard dans les délais de livraison augmente, de telle sorte que, les personnes en ayant le plus besoin continuent d'attendre. Les actions ne suivent pas les promesses.

Un gouvernement de la CAQ s'engage à rattraper le retard et à finir la construction des quelque 14 000 unités promises par le gouvernement libéral. De plus la CAQ engagera un dialogue avec les acteurs œuvrant dans le milieu de la construction pour s'assurer que le montant maximum de construction soit conforme au prix du marché et à le modifier, si besoin est, afin de s'assurer que la livraison de ces nouveaux logements se fasse rapidement.

- **Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour assurer à tous un revenu suffisant à la retraite ?**

La CAQ a eu l'occasion d'annoncer plusieurs mesures visant à alléger le fardeau fiscal des Québécois. Plusieurs de ces mesures bénéficieront à nos aînés, notamment la baisse des taxes scolaires. La CAQ a également voté en faveur du projet de loi 149 qui prévoit une bonification du Régime des rentes du Québec et continuera de poser des gestes visant à améliorer les conditions de vie des citoyens à la retraite.

- **Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour assurer pour soutenir toutes les personnes en perte d'autonomie ?**

La Coalition souhaite assurer une meilleure accessibilité des soins à domicile un gouvernement de la CAQ va investir massivement en soins à domicile, ce qui facilitera la vie des gens à mobilité réduite et en perte d'autonomie. De plus, la CAQ prend l'engagement de remplacer les CHSLD par des maisons des aînés, un concept de logements à dimension humaine et offrant une grande qualité de services.

## **Action communautaire autonome**

- **Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour assurer un niveau de financement suffisant et stable permettant aux organismes d'action communautaire autonome de répondre à leur mission ?**

et

- **Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour permettre au personnel des organismes d'action communautaire autonome d'améliorer significativement leurs conditions de travail ?**

et

- **Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour mieux reconnaître et garantir l'autonomie organismes d'action communautaire autonome ?**

La CAQ partage les valeurs que sont la participation et l'engagement citoyen avec les organismes communautaires du Québec. Nous reconnaissons également l'importance de leur mission et de leur apport au développement social et économique du Québec.

La CAQ est sensibilisée aux demandes légitimes des organismes communautaires quant au rehaussement de leur financement. Force est de

constater que plusieurs organismes font face à une situation financière précaire, alors que la demande de services auprès de ceux-ci ne fait qu'augmenter.

Nous considérons que les organismes communautaires méritent de recevoir une plus grande part afin qu'ils puissent mener à bien leur mission auprès de la population et de réduire les grands écarts qui existent dans le financement de groupes similaires. À cette fin, la CAQ s'engage à maintenir l'investissement de 50,7M\$ annoncé par le gouvernement du Québec.

De plus, nous comprenons que le financement par projet ou par entente de service rend la tâche des organismes communautaires beaucoup plus lourde, les empêchant ainsi de se concentrer sur leur réelle mission, soit d'aider les citoyens du Québec. Ainsi, la CAQ s'engage à revoir le mode financement des organismes communautaires afin de diminuer la bureaucratie et faciliter le processus de financement. Nous souhaitons que tous les travailleurs et bénévoles qui œuvrent dans ces organismes puissent déployer leur énergie dans les réelles préoccupations et besoins de la population, plutôt que dans de la gestion administrative.

Nous croyons qu'il est primordial de donner un meilleur soutien aux organismes communautaires et surtout de leur donner la reconnaissance qu'ils méritent.

Veillez agréer l'expression de nos considérations distinguées,

L'Équipe de la Coalition Avenir Québec